



## COMMUNIQUE

N°/AF-SCO/VM

### RESTAURATION SCOLAIRE 2022-2023

Le Maire de la ville de Macouria informe les parents d'élèves de la révision des tarifs de la restauration scolaire et de la garderie communale.

Cette révision approuvée par le conseil municipal du 05 juillet 2022 se justifie par la prise en compte des situations financières familiales, par l'augmentation des capacités d'accueil des restaurants scolaires, de la garderie communale, de la nécessité de recruter du personnel afin d'assurer l'encadrement des enfants et cette révision est du changement de prestataire de la restauration assurant le service public.

Ces nouveaux tarifs de la restauration et de la garderie sont **dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits et en fonction du quotient familial**. Ces tarifs rentreront en vigueur à compter du mois d'octobre comme suit :

#### TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE :

Tranche tarifaire	Quotient familial	Tarifs journaliers en fonction du nombre d'enfants <b>INSCRITS</b> à la restauration scolaire		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants
Nombre d'enfant inscrit		1 enfant	2 enfants	3 enfants
Tranche 1	0 - 384	2.68	1.85	1.20€
Tranche 2	385 -959	3.85	2.80	2.20
Tranche 3	960 -1900	5.20	4.65	3.85
Tranche 4	1901- 3333	5.75	5.20	4.85
Tranche 5	3334 +	6.80	5.75	4.90



**\*A titre d'exemple** : mon quotient familial est calculé entre 0-384 (**tranche 1**)

Si j'ai 1 enfant inscrit je paierai 2.68 par jour

Si j'ai 3 enfants inscrits je paierai 1.20 par jour/ par enfant

### **TARIFS GARDERIE COMMUNALE :**

Tranche tarifaire	Quotient familial	Tarifs par prestation		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Uniquement le matin</li> <li>- Uniquement le soir</li> <li>- Le matin et le soir</li> </ul> en fonction du nombre d'enfant INSCRIT à la garderie		
Nombre d'enfant inscrit		1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>Tranche 1</b>	0 - 384	1.50	1.20	0.80
<b>Tranche 2</b>	385-959	1.85	1.45	1.20
<b>Tranche 3</b>	960-1900	2.85	2.45	2.20
<b>Tranche 4</b>	1901-3333	3.85	3.45	3.20
<b>Tranche 5</b>	3334 +	4.80	4.45	4.20

**A titre d'exemple** : mon quotient familial est calculé entre 0-384 (**tranche 1**)

Si j'ai 1 enfant Je paierai 1.50 par jour et par service

Si j'ai 3 enfants je paierai 0.80 par jour/par service/ par enfant

\*Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial de la CAF et/ou la fiche d'impôt 2021 et communiquer tout changement de situation au service des affaires scolaires de la collectivité.



**Les factures seront à régler exceptionnellement du 10 au 21 octobre 2022**

**En ligne :** [https://portalsl.agoraplus.fr/macouria/pck\\_home.home\\_view#/](https://portalsl.agoraplus.fr/macouria/pck_home.home_view#/)

Ce portail vous permet de payer en ligne, évitant ainsi de vous déplacer pour le faire, bien entendu le site est entièrement sécurisé, le paiement s'effectuant par le biais du module PAYFIP géré par la DGFIP.

Ou

L'accueil à la régie de la restauration scolaire sera assuré les lundis et jeudis de 8h00 à 16h00 et les mardis mercredis et vendredis de 8h00 à 12h30.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le régisseur Mme ASSADAN Colette au service affaires scolaires au **0694 27 80 69** ou **0594 38 87 96**

Macouria, le 30 septembre 2022